



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 30 mars à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 18 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 24/03/2026

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Sébastien GAGNE, Myriam SAGNARD, Roland SEUX, Valérie GAGNE, Gilles AUDRAS, Rachel MORELL, Stéphane MAURIN, Anne-Marie TORE, Nicolas REYMOND, Maribel VALETTE, Alexis LHOSTE, Nathalie MICHEL, Christian GIRARD, Violaine MIRMAND, Sophie PREYNAT.

Absent : Nicolas PASTRE.

Secrétaire de séance : Valérie GAGNE

OBJET : Avis sur l'implantation d'un dispositif de vidéo protection sur la ZA de Laprade

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 et suivants,
Vu la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay porte un projet d'évolution du dispositif de vidéo protection sur la zone d'activités de Laprade,

Considérant que certaines caméras seraient implantées sur le territoire de la commune de Blavozy,

Considérant que la mise en œuvre de ce dispositif nécessite l'accord préalable de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE son accord** à l'implantation de caméras de vidéo protection sur le territoire de la commune de Blavozy, dans le cadre du dispositif porté par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ;
- **PRECISE** que le dispositif est porté, financé et exploité par la Communauté d'agglomération, la commune n'en assurant ni la gestion technique ni l'exploitation des images ;
- **DEMANDE** que soient apportées toutes précisions utiles concernant les modalités d'implantation, d'exploitation et d'accès aux images.

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,
Valérie GAGNE

